

Nazali Kinshasa / Je suis Kinshasa



Dimanche 15 décembre 2019

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister à un spectacle de la Cie Théâtre des Intrigants (Congo). Mise en scène Michel Faure. Avec : Maguy Kalomba, Marlène Longange, Sarah Mapendo, Bavon Diana, Jean-Pi Kafuti, Yves Mansueki.

La Cie des Intrigants pratique, depuis 1982, un théâtre ancré dans la réalité quotidienne du Congo. À travers un théâtre africain contemporain, les Intrigants tentent d'être la voix des sans voix.

À travers la parole et le chant (en français et en lingala) ils nous racontent les difficultés, les problèmes d'eau, d'électricité, des transports, les pillages, le drame des enfants soldats et de la guerre mais ils témoignent aussi de l'entraide, la joie de vivre, la résilience, la musique et la danse. Dans ce théâtre-récit, les acteurs s'adressent directement au public, lui parlent, l'interpellent comme s'il était un partenaire de jeu. Ce spectacle est un outil idéal de partage et de réflexion avec les spectateurs sur un pays africain inconnu pour la plupart d'entre eux.

Rendez-vous à 16h15 devant le centre socioculturel d'Ecublens. Déplacement en covoiturage, prévoir 2CHF pour votre chauffeur. Spectacle à 17h00.

Nombre de participants limité en fonction du nombre de véhicules à disposition et des places de théâtre disponibles au moment de votre inscription.

Coût : 10CHF/pers., participation de 5CHF des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite.

Inscriptions jusqu'au 6 décembre 2019 au plus tard sur www.resoli.ch ou auprès de : Dominique Breider par e-mail : dcjf.breider@bluewin.ch ou éventuellement sur le répondeur du 021 801 42 47

Lors de votre inscription, veuillez nous indiquer si vous utiliserez votre véhicule.

IMPORTANT : si vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous confirmer votre inscription.

Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.